



Strasbourg le 28 novembre 2014

CDL-DEM-OJ(2014)004ann
CDL-FR-OJ(2014)004ann
Or. angl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**RÉUNION CONJOINTE DES SOUS-COMMISSIONS
SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES
ET SUR LES DROITS FONDAMENTAUX
(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)
Jeudi 11 décembre 2014 de 15h00 à 16h30**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Ukraine

La Sous-commission est invitée à discuter du projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la DGI ([CDL\(2014\)052](#)) sur la loi sur l'intégrité du Gouvernement ("loi de lustration") de l'Ukraine ([CDL-REF\(2014\)046](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Haenel, de M. Papuashvili, de Mme Peters, de Mme Suchocka, de M. Vermeulen et de M. Gerhardt Reissner (expert de la DGI).

3. Lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association

La Sous-commission est invitée à discuter du projet de lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association ([CDL\(2014\)059](#)), en vue de leur adoption à la session plénière. Ce projet de lignes directrices a été rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de Mme Thorgeirsdottir, de M. van Dijk (expert de la Commission de Venise) et des experts de l'OSCE/BIDDH.

4. Azerbaïdjan

La Sous-commission est invitée à discuter du projet d'avis ([CDL\(2014\)057](#)) sur la loi sur les organisations non-gouvernementales (association publique et financement), comme modifiée, de l'Azerbaïdjan ([CDL-REF\(2014\)053](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Clayton, de Mme Thorgeirsdottir et de M. van Dijk (expert de la Commission de Venise).

5. Autres questions